

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT QUARANTE-TROISIÈME (543^e) RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 28 AVRIL 2026 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13811

Marge de crédit bancaire de l'Université
du Québec à Chicoutimi pour l'année
2026-2027

- ATTENDU** les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec;
- ATTENDU** le Règlement général 4 de l'Université du Québec « Pouvoirs des instances statutaires »;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux affaires administratives de l'UQAC;
- ATTENDU** l'évaluation des besoins de trésorerie effectuée par la Direction des ressources financières pour l'année 2026-2027;
- ATTENDU** l'avis du Comité d'audit;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux affaires administratives et aux ressources par intérim;

Sur proposition de Marie-Isabelle Farinas, appuyée par Christine Boily, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** autoriser une marge de crédit bancaire de vingt-quatre millions de dollars (24 000 000 \$) à être utilisée par l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'ensemble de ses fonds (fonds de fonctionnement, fonds avec restrictions et fonds d'immobilisation) pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 à la succursale suivante :

Caisse Desjardins de Chicoutimi
245, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec) G7H 2S4

- D'** autoriser Dominic Bérubé, directeur de la Direction des ressources financières, à signer tous les documents relatifs à ladite marge de crédit bancaire auprès de l'institution financière.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon

Signé avec ConsignO Cloud (30/04/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Nathalie Gagnon